

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-DM8_2019-BF

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_68

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Décision modificative N°8 (virement de crédit) – Natura 2000 : engagement de prestations de sensibilisation dès cette année, prévues initialement pour 2020**

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-DM8_2019-BF

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_68

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : Décision modificative N°8 (virement de crédit) – Natura 2000 : engagement de prestations de sensibilisation dès cette année, prévues initialement pour 2020

- La délibération n°2017_16 du comité syndical du 18 mai 2017 pour le dépôt d'un appel à projet Natura 2000 pour 2018-2020 ;
- La convention n°1 relative à l'attribution d'aides pour l'animation de sites Natura 2000 pour 2018-2021, dossier R PAC 0706 17 DT 005 0565 ;

Considérant :

- Que sur le budget total Natura 2000 pour la période 2018-2021, certaines prestations de sensibilisation pressenties seulement pour 2020 peuvent intervenir dès 2019,
- Qu'afin de permettre l'engagement de ces réalisations, il convient de réserver les crédits en dépenses sur le budget 2019.

Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	25	Nombre de suffrages exprimés : 11
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0 Pour : 11
Nombre de membres présents :	09	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02	

Décide :

De procéder au vote des virements de crédits suivants sur le budget prévisionnel 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN VIREMENT DE CRÉDITS

CRÉDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6237		Livrets Bouquetin et Lagopède édition	2'850,00 €
011	6228		Livrets Bouquetin et Lagopède création	2'050,00 €
Total				4'900,00 €

CRÉDITS RÉDUITS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	4'900,00 €
Total				4'900,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

